



COMITÉ CENTRAL D'ACTION SOCIALE

Réunion plénière du CCAS du MTECT le 15 septembre 2023

Déclaration et compte-rendu CGT

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Directeur,
Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs,
Cher-e-s camarades,

Hommage Dominique Jardin – CGT - CGCV

C'est avec sidération que nous avons appris le décès de notre camarade Dominique Jardin la semaine dernière, alors qu'il était encore avec nous lors du CCAS du 15 mai, juste avant son départ en retraite au 1^{er} juillet.

Les membres de la délégation CGT s'associent à l'hommage rendu par ses collègues et amis, notamment au sein du CGCV dont il a été vice-président pendant 24 ans, et présentent à sa famille et à ses proches, leurs très sincères condoléances. Nous voulons saluer son travail et son implication au sein du CGCV mais aussi en tant que président de CLAS pendant de très nombreuses années et en tant que président de la première CRCAS dans la région Centre, tout comme au sein du RIA de Chartres et de la SRIAS de la région Centre. Et on ne peut pas parler de Dominique sans rappeler ses qualités.

Impacts canicule

Les CLAS des différents services sont en cours de constitution et, à l'issue de ces élections, les CRCAS pourront l'être. L'été que nous venons de vivre a été marqué par des désastres climatiques successifs sur toute la planète et notamment plusieurs périodes de canicule dont la dernière qui se termine en France avec des décès au travail, dans le secteur de la viticulture, liés directement à la chaleur, ce qui n'est pas acceptable.

La situation de pénurie d'eau potable à Mayotte et en Guadeloupe, tout aussi inacceptable, nous pousse à interroger le DRH sur la situation des collègues actifs et retraités et leurs familles à la DEAL de Mayotte en particulier, et les mesures mises en place pour y remédier.

Cet été a aussi été marqué par des violences et des dégradations dans plusieurs communes, qui ont touché des bâtiments administratifs et notamment à la DDTM du Gard avec une période de mise en télétravail de l'ensemble du personnel.



Attaque contre les retraités ! Suppression de l'accès aux chèques-vacances

Circulaire du 02 août 2023, excluant du champ des bénéficiaires des chèques-vacances les agents publics de l'État retraités à compter du 1er octobre prochain

L'inflation a des conséquences graves dans la vie de toutes les familles, qu'il s'agisse de personnes seules, de couples ou de familles mono-parentales ou de collègues retraités, et c'est le moment que choisit le ministre de la Fonction Publique pour publier en catimini une circulaire, signée par les directrices de la Direction générale de l'administration et de la

fonction publique (DGAFP) et de la Direction du Budget, qui supprime purement et simplement l'accès aux chèques-vacances pour tous les retraités fonctionnaires, contractuels et ouvriers d'État, dans l'ensemble de la fonction publique d'État (FPE).

Toute honte bue, le gouvernement a fait le choix de sacrifier les retraités les moins rémunérés, sur l'autel de la nécessaire réduction de la dépense publique qu'il a lui-même décidée, plutôt que de taxer les profits et les dividendes des dirigeants et des actionnaires des grands groupes industriels ou financiers !

Quand on constate que les retraités sont déjà exclus des dispositifs mis en place pour soutenir, même trop faiblement, les salariés actifs face à l'inflation, cette mesure pourrait encore davantage isoler les plus fragiles. Les conséquences du maintien de cette mesure discriminante, seraient non seulement de pénaliser les retraités les plus modestes, mais aussi d'impacter l'ANCV qui serait privée d'un financement lui permettant de continuer à monter des actions de solidarité, en partenariat avec les associations qui organisent des départs en vacances pour les plus démunis.

C'est pourquoi, la CGT exige l'abrogation de cette circulaire inique qui ne respecte pas les règles fixées par les textes qui régissent l'action sociale interministérielle, en matière de dialogue social et de respect des instances de concertation, comme le Comité Interministériel d'Action Sociale (CIAS).

Nous dénonçons également le blocage rampant du site du prestataire « Docaposte », et de l'accès aux conseillers par téléphone pour déposer un dossier par internet ou par courrier avant la date du 1er octobre.

Nous rappelons que sur l'ensemble de la FPE, 113 700 personnes ont déposé des dossiers de chèques-vacances dont 29 000 retraités soit 25 %, et sur le MTECT, c'est 3 600 dossiers dont 1 400 retraités soit près de 40 % !!!



[Dépliant CGT, mis à jour août 2023](https://equipementcgt.fr)

(Trois volets, format A4 paysage recto-verso à plier)

Restrictions budgétaires annoncées

L'actualité c'est aussi les inquiétudes sur l'opacité des arbitrages d'un éventuel dégel budgétaire dans les prochaines semaines, pour finir l'année 2023 et respecter les engagements pris déjà depuis 2022 pour certains, et sur le projet de budget 2024, qui doit permettre de poursuivre et améliorer l'action sociale ministérielle pour les actifs et les retraités de notre ministère.

Parmi les engagements pris par le DRH, pour tenir compte de l'inflation et de l'impact des revalorisations indiciaires sur le RFR 2022, **la CGT rappelle la nécessité** :

- **de revaloriser** la prestation ministérielle « arbre de Noël »,
- **d'augmenter** les plafonds de ressources d'éligibilité aux prêts sociaux du CAS,
- **de revaloriser** les montants de l'ensemble des prestations,
- **de créer** un CESU pour la garde des enfants de 6 à 12 ans, pour s'aligner sur les prestations créées par les ministères sociaux, celui de l'Intérieur et celui des Finances notamment, qui ont des agents dans le périmètre de l'administration territoriale de l'État (ATE). Ce dernier engagement avait déjà été acté en 2022 et les agents du MTECT ne veulent pas rester à la traîne des autres ministères.

Restauration collective

Concernant la restauration, 4 DIR et 1 DIRM n'ont toujours pas répondu à l'enquête lancée le 28 mars sur l'extension de l'harmonisation des subventions repas au sein de leurs services. L'amélioration est notable pour les agents qui en bénéficient et cela justifie la poursuite du suivi de la mise en œuvre de cette harmonisation, particulièrement pour les sites où les agents ne bénéficient encore d'aucune solution de restauration leur ouvrant droit aux subventions. **Il est temps de lancer l'étude permettant de mettre en place des titres-restaurants, en s'appuyant sur l'expérience de VNF, pour tous les agents dsans solution de restauration.** Par ailleurs, dans plusieurs DREAL et DDT-M, nous avons des remontées sur l'application très disparate de la TVA sur la PIM restauration (prestation interministérielle), et même sur la mise en oeuvre de la subvention d'harmonisation, pourtant censée être en place depuis 2018 en DDT-M et 2020 dans les DREAL !!! *Sans parler de montants ne correspondant pas à ceux fixés par département, par le ministère de l'Intérieur (MI).*

Nous demandons la transmission sans délai du tableau actualisé de ces montants de subventions d'harmonisation par département, incluant ceux de la région île de France. Il est également indispensable que la DRH exploite les données Chorus pour améliorer le suivi et le soutien des restaurants administratifs et s'implique dans le maintien ou la création de RIA, partout où c'est nécessaire et particulièrement dans les regroupements de services de l'État en liaison avec les services déconcentrés du ministère, les préfetures de région et la DGAFP.

Crèches, prêt « éco-habitat », prêt « études »

Crèches : C'est aussi le cas pour l'implication nécessaire de la DRH dans la création de **nouvelles crèches** dans les cités administratives et pour **conventionner des places de berceaux ministérielles**, en s'associant aux nouveaux marchés en interministériel, existant en région.

Prêt « éco-habitat » : Concernant le logement, les premiers retours de l'expérimentation du prêt « éco-habitat » montrent une disparité selon les régions et les services concernés, et il est nécessaire d'**accompagner davantage** la lisibilité et l'information des agents concernés afin de pouvoir **généraliser ce prêt dès le printemps 2024**.

Prêt « études » : La généralisation du prêt « études » doit, elle aussi, être **accompagnée dans chaque service, avec les CLAS et le Service Social**, afin que le maximum d'agents puisse en bénéficier dès cet automne.

Avenir de l'action sociale ministérielle

Les difficultés récurrentes rencontrées par les présidents de CLAS dans certains services, notamment pour ceux qui deviennent présidents de CRCAS doivent être rapidement, résolues, avec l'appui de la DRH, particulièrement quand ils se heurtent au refus de leur direction face à leur souhait d'augmenter leur temps de décharge de 50 à 70 % ou plus, selon l'étendue de la région.

Le calendrier des propositions de promotions pour 2024 est bientôt clos et nous espérons que les sous-directions PSPP et RS de la DRH ont pu lister les situations des présidents de CLAS qui atteignent 70 % de décharge d'activité y compris par cumul avec une décharge syndicale, afin que les règles d'avancement à la moyenne du grade soient bien respectées. La DRH doit également recenser les collègues investis dans les associations de gestion des restaurants, qui ne doivent pas être pénalisés par l'absence de dispositif les concernant, contrairement à ceux du CGCV, de la FNASCE et de la MGEN notamment.

Nous regrettons les difficultés rencontrées dans certains services pour mettre en place leur CLAS. Nous n'accepterons pas que la CRCAS d'Île de France ne soit pas installée avant la fin 2023, même si elle doit fonctionner transitoirement sans que tous les services concernés aient encore constitué leur CLAS.

L'existence de ces difficultés et des dysfonctionnements qui perdurent, n'empêchera pas la CGT de prendre toute sa part dans le groupe de travail sur la « redynamisation de l'action sociale ministérielle », mais elle demande une réponse à son [courrier du 5 juin 2023](#) qui rappelait les revendications très concrètes des agents et des présidents de CLAS.

Nous reviendrons au cours de cette séance, sur les points qui amèneront des précisions complémentaires. Nous regrettons l'absence du SGdu ministère à ce CCAS et souhaitons qu'il puisse être présent lors de la prochaine séance du 29 novembre.



Mobilisations à venir

Face à la dégradation de la situation financière des salariés, la CGT restera vigilante envers les situations individuelles qui lui seront signalées, concernant les personnels actifs ou retraités et leurs ayants-droits, et appelle dès maintenant à la mobilisation de toutes et tous, à l'occasion de la **journée d'action intersyndicale prévue le 13 octobre**, pour la défense du pouvoir d'achat et l'augmentation des salaires et des pensions.

De même, devant la multiplication des attaques contre les militants syndicaux et la criminalisation des manifestations, la CGT appelle également à participer aux marches organisées partout dans le pays, **samedi 23 septembre**.

La délégation CGT au CCAS

COMPTE-RENDU CGT

Le DRH a apporté quelques réponses et plusieurs non-réponses :

Budget 2023

Arbitrages toujours en cours avec Budget pour obtenir une éventuelle levée du « gel » de 5 % appliqué sur tous les crédits, ce qui explique l'absence de réponse aux services qui demandent une dotation complémentaire pour la fin 2023. Des présidents de CLAS (Hauts de France) ont écrit au DRH pour dénoncer la limitation des crédits d'initiative locaux (CIL) à 58 % des besoins exprimés. **Le DRH va examiner la situation ...**

La CGT invite tous les présidents de CLAS et les CRCAS à faire très rapidement le point et à signaler à la DRH les blocages éventuels dans les délégations de crédits.

Budget 2024

Idem, le gouvernement veut diminuer les dépenses de l'État et l'action sociale ne devrait pas être épargnée mais **le DRH affirme que leurs arguments sont forts pour obtenir un maintien du budget en 2024 ...**

Chèques-Vacances

Le DRH prend acte de la circulaire DGAFP du 2 août 2023 supprimant l'accès des CV à tous les retraités de la FP État à compter du 1er octobre et **fera remonter l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales (OS).**

Restauration collective

La poursuite de l'harmonisation des subventions-repas dans les DIR et DIRM va s'accroître en 2024 avec une dépense prévisionnelle en hausse (850 000 € au lieu de 630 000 € prévus initialement sur 2024). Il reste encore plus de 1 000 agents non couverts par une offre de restauration et la demande d'une étude sur l'attribution de titres-restaurants, comme à VNF, pour ces agents devient urgente ! La CGT a signalé que dans plusieurs services (DREAL notamment), les montants des subventions-repas attribuées aux agents n'étaient pas réglementaires et que ceux-ci ne bénéficient pas tous de la TVA sur la subvention PIM (prestation interministérielle) : 1.53 € TTC au lieu de 1.39 HT.

***RAPPEL :** Une enquête CGT est en cours auprès des syndicats CGT et des CLAS, pour avoir des remontées précises sur ce sujet.*

Arbre de Noël

Le DRH renvoie l'engagement qu'il avait pris en mai, d'augmenter la subvention « arbre de Noël » dès 2023, à une négociation dans tout le périmètre de l'administration territoriale de l'État (ATE) pour que les ministères concernés proposent une harmonisation avec le Ministère de l'Intérieur (MI)...

CESU garde d'enfants (Chèque Emploi Service Universel)

Actuellement, la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la fonction publique) permet aux agents concernés de bénéficier de CESU pour la garde des enfants de 0 à 6 ans, mais plusieurs ministères l'ont étendu aux enfants de 6 à 12 ans (voire plus si handicap). C'est une revendication portée par la CGT qui demande la réunion du groupe de travail « action sociale » dans les DDI, mais aussi pour tous les autres services.

Le MI vient d'annoncer que la DGAFP va lancer une mission d'inspection sur le sujet de l'harmonisation des prestations d'action sociale ! A suivre...

Places en crèches conventionnées par le ministère

La CGT a renouvelé sa demande d'augmentation du nombre de places en crèches conventionnées par le ministère car celles gérées par les SRIAS en interministériel, sont insuffisantes. **Le DRH accepte de lancer ce chantier.**

> espérons que cela ça ne prenne pas encore 5 ou 10 ans ... comme pour le sujet de l'harmonisation des prestations d'action sociale

Négociation sur l'avenir de l'action sociale ministérielle

Le DRH accepte de reporter le calendrier prévu jusqu'en juin 2024 et annonce une première réunion avec les Fédérations syndicales en novembre 2023.

La CGT renouvelle sa demande de réponses aux questions soulevées dans son courrier de juin 2023.

Présidents de CLAS

Le DRH demande aux organisations syndicales de lui signaler les difficultés rencontrées dans les services et s'engage à relancer là où les CLAS et les CRCAS ne sont pas encore installés...

Formations

Les **formations obligatoires des nouveaux présidents** ont déjà commencé (en juin) et une prochaine session est



prévue par l'administration **les 9 et 10 novembre 2023**. Deux journées de formation des membres des Commissions Aides Matérielles (CAM) dans tous les CLAS, sont aussi prévues en distanciel les 17 octobre et 27 novembre 2023.

La CGT rappelle la prochaine formation « Action Sociale » organisée par la Fédération du 23 au 27 octobre 2023 . [Inscrivez-vous !](#)

CLAS interservices

Un nouveau CLAS interservices est validé avec le CLAS de la DDT 37 qui s'élargit à la DDT 41 qui n'a pas pu organiser les élections au CSA, ce qui est le cas dans plusieurs autres services. **Les organisations syndicales au niveau national et la DRH sont appelés à relancer les représentants syndicaux dans les services ...**

CLAS en Outre-Mer

La situation des CLAS dans les services en Outre-Mer a, à nouveau, été pointée du doigt du fait d'une sous-consommation des crédits d'action sociale et un point sera fait dans toutes les commissions.

Protection Sociale Complémentaire (PSC)

La négociation se poursuit au sein du MTECT et au niveau Fonction Publique sur les nouvelles dispositions prévues pour fixer la participation financière de l'État aux cotisations de PSC, en fonction de prestations liées aux soins d'une part et à la prévoyance d'autre part. La DRH a accepté la demande de report au 1er octobre pour la transmission des avis des Fédérations syndicales sur le cahier des charges concernant le volet Santé.

L'appel d'offres sera lancé avant la fin de l'année pour une mise en application au 1er janvier 2025.

À nouveau la CGT a dénoncé l'absence de dispositif prévu à ce jour, pour communiquer en direction des retraités et ayants-droits qui devront impérativement se positionner sur le contrat retenu suite à l'appel d'offres, avant le 1er janvier 2026, sous peine d'en être définitivement exclus INADMISSIBLE !

Le prochain CCAS est prévu le 29 novembre, et la CGT encourage les agents, les militants CGT et les présidents de CLAS à faire remonter leurs remarques et revendications aux membres de la délégation CGT au CCAS :

Franck Robert (Secrétaire du CCAS), DIRCO, franck.robert@developpement-durable.gouv.fr

Christian Jacquemard, DDT 25, christian.jacquemard@doubs.gouv.fr

Jocelyne Pelé, retraitée, jpele22@gmail.com

Bernadette Coignat, DDTM 13, Bernadette.coignat@bouches-du-rhone.gouv.fr

Frédéric Schmitt, DIRE, frederic.schmitt@developpement-durable.gouv.fr

Anthony Maès, DIRNO, Anthony.maes@developpement-durable.gouv.fr